



## DECISION PREFECTORALE N° 189 /DP/D42/CDPM/2023

Portant publication des résultats de l'Avis de Consultation n°01Bis/AC/RN/D42/CDPM/2023 du 23 mai 2023, pour l'équipement de la Sous-Préfecture de MAYO OULO, Département du MAYO LOUTI, Région du NORD.

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI,**  
*Maître d'Ouvrage Délégué*

Vu la constitution ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret n°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret n°2022/302 du 12 novembre 2022 portant nomination de Monsieur **SADI GILES CHRISTIAN**, Administrateur Civil aux fonctions de Préfet du Département du MAYO LOUTI ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N°00000006/C/MINFI du 30/12/2022, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2023;

Vu le Dossier de Demande de Cotation N°01Bis/AC/RN/D42/CDPM/2023 du 23/05/2023, pour l'équipement de la Sous-Préfecture de MAYO OULO, Département du MAYO LOUTI, Région du NORD;

Vu les offres du soumissionnaire ;

Vu le procès-verbal de la session et la lettre de proposition d'attribution de la Commission Départementale de Passation des Marchés publics du MAYO LOUTI, dressés le 15 juin 2023

DECIDE :

Article 1 : L'Entreprise ci-après est retenue pour l'équipement de la Sous-Préfecture de MAYO OULO, Département du MAYO LOUTI, Région du NORD, conformément au tableau ci-après :

N° Lot et Intitulé du projet	Entreprise	Montant HTVA F CFA	Montant TTC F CFA	Délai d'exécution
<b>Lot unique : Equipement de la Sous-Préfecture de MAYO OULO, Département du MAYO LOUTI, Région du NORD</b>	<b>ETS KOTOROKSA B.P: 42 GUIDER, Tel 679 15 29 38 / 697 38 15 03</b>	<b>18 174 700 F CFA</b>	<b>9 748 330 F CFA</b>	<b>Un (01), mois</b>

Article 2 : Le soumissionnaire ci-dessus désigné, est invité à se présenter à la Préfecture de GUIDER, Secrétariat Particulier, pour l'établissement du projet de Marché.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à l'attributaire puis enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Guider, le 25 JUIL 2023



Ampliations :

- ✓ DDMAP/ML
- ✓ ARMP-NO/GAROUA
- ✓ DDEPAT/ML
- ✓ CDPM/ML
- ✓ CFD/ML
- ✓ INTERESSES
- ✓ CHRONOS/ARCHIVES



## COMMUNIQUE N° 014 /C/RN/D42/CDPM/2023

Portant publication des résultats de l'Avis de Consultation n°01Bis/AC/RN/D42/CDPM/2023 du 23 mai 2023, pour l'équipement de la Sous-Préfecture de MAYO OULO, Département du MAYO LOUTI, Région du NORD.

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI, MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE, COMMUNIQUE :**

Par décision DECISION PREFECTORALE N° 189 /DP/RN/D42/CDPM/2023 du 25/07/2023, l'Entreprise ci-dessous mentionnée est déclarée adjudicataire du marché objet de l'Avis de Consultation susvisé pour les montants et délai ci-après :

N° Lot et Intitulé du projet	Entreprise	Montant HTVA F CFA	Montant TTC F CFA	Délai d'exécution
<b>Lot unique : Equipement de la Sous-Préfecture de MAYO OULO, Département du MAYO LOUTI, Région du NORD</b>	<b>ETS KOTOROKSA B.P: 42 GUIDER Tel 679 15 29 38 / 697 38 15 03</b>	<b>8 174 700 F CFA</b>	<b>9 748 330 F CFA</b>	<b>Un (01) mois</b>

Le représentant de ladite entreprise est invité à se présenter à la Préfecture de GUIDER, Secrétariat Particulier dans un délai de sept (07) jours à compter de la publication du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de Marché. Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée.

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Guider, le 25 JUIL 2023

LE PREFET,



*Gilles Christian Tadi*  
Administrateur Civil